

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le treize juillet à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11*

*Date de convocation : 07/07/2020*

**Présents** : BARTON Sarah, GARNIER Anne-Marie, PÉRI Sandrine ; BLIN Stéphane, BONNOT Marc, DUZELIER Didier, FAYET Serge, PUPIN Jean-Michel, SALAS Jean-François.

**Absents** : GORIN Caroline, MALSCH Barbara (pouvoir M. BONNOT).

**Secrétaire de séance** : M. Didier DUZELIER.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 02/07/2020 est approuvé à neuf (9) voix pour et une (1) abstention (M. BLIN).

## 1- DÉLIBÉRATIONS

### Travaux de voirie communale « Programme 2020 » - Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 63/2019 du 09 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal :

- a approuvé le programme de « Travaux de voirie communale - Programme 2020 » pour un coût prévisionnel s'élevant à 104 247 € HT.
- a autorisé le lancement des consultations d'entreprises.

Il précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure :

- 22/06/2020 : parution de l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la commune « e-marchéspublics.com » et publication dans La Montagne. Date limite de remise des offres : 10/07/2020 à 12h00.
- Réception de deux offres : Colas Rhône Alpes Auvergne, Eurovia Dala.
- 13/07/2020 : réunion de la Commission d'Appel d'Offres - l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la société Colas Rhône Alpes Auvergne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché « Travaux de voirie communale - Programme 2020 » à la société Colas Rhône Alpes Auvergne, sise 4 rue André Marie Ampère à Gerzat pour un montant **de 103 967.00 € HT, soit 124 760.40 € TTC.**
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous les documents afférents.
- précise que les crédits sont prévus au budget 2020.

## 2- QUESTIONS DIVERSES

### Formation des élus

- M. le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires du Puy-de-Dôme propose des formations pour les élus au cours du second trimestre 2020. Il précise que le mail adressé par l'AM63 listant le programme des formations proposées sera transmis à l'ensemble du conseil municipal par mail.

**Demande de bornage**

- M. le Maire expose que le Cabinet Bisio doit procéder à un bornage le long d'une voie communale. Un représentant de la commune doit être présent. M. BONNOT représentera la mairie pour cette opération.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30**